

16928/14

(OR. en)

PRESSE 651
PR CO 73

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3361^e session du Conseil

Affaires étrangères

Bruxelles, le 15 décembre 2014

Présidente **Federica Mogherini**
Haute Représentante de l'Union pour les affaires
étrangères et la politique de sécurité

P R E S S E

Principaux résultats du Conseil

Syrie et Iraq

Le Conseil des affaires étrangères s'est concentré sur la situation en Syrie, en Irak et sur la menace représentée par l'EIIL. La discussion alimentera l'élaboration d'une stratégie globale de l'EU dans la région.

Les ministres ont procédé à un échange de vues sur la crise en Syrie avec M. Staffan de Mistura, l'envoyé spécial des Nations unies pour la Syrie. L'UE est pleinement résolue à soutenir les efforts déployés par celui-ci pour parvenir, d'un point de vue stratégique, à une désescalade de la violence, point de départ d'un processus politique plus vaste. L'UE se tient prête à apporter un soutien concret à l'élaboration de sa proposition qui repose sur un gel local des hostilités à Alep et ailleurs.

La Haute Représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Federica Mogherini, a déclaré: "Tous les États membres de l'UE et l'Union européenne en tant que telle participent, d'une manière ou d'une autre, à la lutte contre Daech. Nous travaillons tous avec acharnement pour soutenir le gouvernement irakien." Elle a ajouté qu'elle se rendrait à Bagdad et à Erbil la semaine prochaine.

Bosnie-Herzégovine

Le Conseil a arrêté une approche renouvelée à l'égard de la Bosnie-Herzégovine, sans modifier les conditions d'adhésion à l'UE, y compris la mise en œuvre de l'arrêt Sejdić-Finci. Il a invité la Haute Représentante et M. Hahn, membre de la Commission, à dialoguer avec les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine en vue d'obtenir d'eux un engagement écrit irrévocable d'entreprendre des réformes en vue de l'adhésion à l'UE. Une fois que la présidence de la Bosnie-Herzégovine aura marqué son accord sur cet engagement et qu'il aura été signé par les dirigeants politiques du pays et approuvé par son parlement, le Conseil statuera sur l'entrée en vigueur de l'accord de stabilisation et d'association.

La Haute Représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Federica Mogherini, a ajouté: "Oui, il peut y avoir un nouveau départ pour l'UE et la Bosnie-Herzégovine. Nous sommes prêts à dialoguer. Nous sommes disposés à aller de l'avant dès que cet engagement sera adopté par le parlement. Cela pourrait marquer un tournant sur le chemin de la Bosnie-Herzégovine vers l'Union européenne."

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....	5
--------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Syrie.....	7
Iraq.....	10
Balkans occidentaux.....	10
Ukraine.....	11
Ébola.....	11

AUTRES POINTS APPROUVÉS*AFFAIRES ÉTRANGÈRES*

– République centrafricaine.....	12
– Initiative relative aux investissements dans le sud de la Méditerranée.....	15
– Soudan du Sud.....	16
– Stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive.....	17
– Stratégie contre la prolifération des armes légères dans la région du Sahel.....	17
– Stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive.....	17
– Relations UE-Ukraine.....	18
– Relations avec la Serbie.....	18
– Relations avec le Maroc.....	18

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

- Président du comité militaire de l'UE 18
- Modification de l'article concernant les armes légères et de petit calibre dans les accords 18
- EUCAP SAHEL Mali 20

PARTICIPANTS

Haute Représentante:

M^{me} Federica MOGHERINI

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

Belgique:

M. Didier REYNDERS

Vice-Premier ministre et ministre des affaires étrangères, du commerce extérieur et des affaires européennes

Bulgarie:

M. Daniel MITOV

Ministre des affaires étrangères

République tchèque:

M. Lubomir ZAORALEK

Ministre des affaires étrangères

Danemark:

M. Martin LIDEGAARD

Ministre des affaires étrangères

Allemagne:

M. Frank-Walter STEINMEIER

Ministre fédéral des affaires étrangères

Estonie:

M^{me} Keit PENTUS-ROSIMANNUS

Ministre des affaires étrangères

Irlande:

M. Dara MURPHY

Ministre délégué chargé des affaires européennes et de la protection des données

Grèce:

M. Evangelos VENIZELOS

Vice-Premier ministre et ministre des affaires étrangères

Espagne:

M. José Manuel GARCIA-MARGALLO Y MARFIL

Ministre des affaires étrangères et de la coopération

France:

M. Laurent FABIUS

Ministre des affaires étrangères et du développement international

Croatie:

M^{me} Vesna PUSIĆ

Premier vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et européennes

Italie:

M. Paolo GENTILONI

Ministre des affaires étrangères

Chypre:

M. Ioannis KASOULIDES

Ministre des affaires étrangères

Lettonie:

M. Edgars RINKĒVIČS

Ministre des affaires étrangères

Lituanie:

M. Linas A. LINKEVIČIUS

Ministre des affaires étrangères

Luxembourg:

M. Jean ASSELBORN

Ministre des affaires étrangères et européennes, ministre de l'immigration et de l'asile

Hongrie:

M. László SZABÓ

Secrétaire d'État parlementaire, ministre adjoint, ministère du commerce extérieur et des affaires étrangères

Malte:

M. George VELLA

Ministre des affaires étrangères

Pays-Bas:

M. Bert KOENDERS

Ministre des affaires étrangères

Autriche:

M. Sebastian KURZ

Ministre fédéral de l'Europe, de l'intégration et des affaires étrangères

Pologne:

M. Grzegorz SCHETYNA

Ministre des affaires étrangères

Portugal:

M. Rui MACHETE

Ministre des affaires étrangères

Roumanie:

M. George CIAMBA

Secrétaire d'État, ministère des affaires étrangères

Slovénie:

M. Karl ERJAVEC

Vice-Premier ministre et ministre des affaires étrangères

Slovaquie:

M. Miroslav LAJČÁK

Vice-Premier ministre et ministre des affaires étrangères

Finlande:

M. Erkki TUOMIOJA

Ministre des affaires étrangères

Suède:

M^{me} Margot WALLSTRÖM

Ministre des affaires étrangères

Royaume-Uni:

M. Philip HAMMOND

Ministre des affaires étrangères et du Commonwealth

Commission:

M. Johannes HAHN

Membre

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Syrie

Le Conseil a procédé à un débat approfondi sur la situation en Syrie, à la suite d'une session informelle avec M. Staffan de Mistura, l'envoyé spécial des Nations unies pour la Syrie, tenue le 14 décembre. Il a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Rappelant les conclusions du Conseil du 20 octobre, l'UE se déclare vivement préoccupée par la détérioration persistante de la situation humanitaire et de la sécurité en Syrie. L'UE condamne sans réserve les atrocités et les violations des droits de l'homme commises par le régime de Bachar Al-Assad, ainsi que par l'EIL/Daech, le Front Al-Nosra et d'autres groupes terroristes. L'UE continuera d'encourager tous les efforts visant à ce qu'une solution politique soit trouvée d'un commun accord afin de préserver l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie, ainsi que son caractère multiethnique et multiconfessionnel. Une solution durable au conflit ne pourra être trouvée que dans le cadre d'un processus politique dont les Syriens auraient la maîtrise en vue d'une transition.

L'UE est résolue à soutenir pleinement les efforts déployés par l'envoyé spécial des Nations unies pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, pour parvenir à une baisse stratégique de la violence, qui servirait de base à un processus politique plus large s'inscrivant dans la durée. L'UE est prête à soutenir concrètement la mise en œuvre de ses propositions, en particulier celle visant à tirer parti de gels localisés des hostilités conformes au droit international humanitaire, à Alep et à d'autres endroits.

2. Il sera impossible de réduire la violence sans une supervision effective, bénéficiant de préférence d'un ancrage au Conseil de sécurité des Nations unies. L'UE rappelle que les cas de reddition forcée imposés par le régime de Bachar Al-Assad au moyen de sièges destinés à affamer la population ont été fallacieusement qualifiés par le passé de cessez-le-feu locaux. Elle se déclare vivement préoccupée par l'intensification des actions militaires menées par le régime de Bachar Al-Assad contre des régions contrôlées par l'opposition, qui compromet dangereusement l'initiative de M. de Mistura. L'UE cherchera des moyens pour soutenir concrètement ses efforts, notamment en contribuant au rétablissement de la gouvernance et de l'administration locales et des services de base, ainsi qu'à un retour à la normale dans les zones où la violence aura diminué, notamment à Alep, si les conditions le permettent.
3. L'UE rappelle que l'objectif général est toujours la mise en place d'un processus dont les Syriens auraient la maîtrise en vue d'une transition qui réponde aux aspirations de l'ensemble de la population syrienne, qui soit basé sur le communiqué de Genève du 30 juin 2012 et conforme aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies. L'UE engage toutes les parties syriennes à montrer qu'elles ont clairement et concrètement la volonté d'œuvrer en faveur de ce processus et à faire en sorte que la société civile et les femmes puissent y participer. Elle est prête à prendre contact avec tous les acteurs régionaux et internationaux qui ont une influence sur lesdites parties et les appelle à user de cette influence de manière constructive pour atteindre cet objectif.

4. L'UE rappelle que l'opposition modérée, et notamment la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes, constitue un élément crucial tant pour un règlement politique à venir que dans la lutte contre les groupes extrémistes sur le terrain en Syrie. L'UE encourage les groupes de l'opposition intérieure et extérieure à se rassembler autour d'une stratégie commune afin d'offrir une alternative à la population syrienne. Elle cherchera des moyens de renforcer son soutien politique et concret à l'opposition modérée, notamment dans des régions contrôlées par l'opposition comme Alep.
5. L'UE condamne la poursuite des violations généralisées et systématiques des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises en Syrie, en particulier par le régime de Bachar Al-Assad et par les groupes terroristes, dont fait état la commission d'enquête dans son rapport, et notamment les bombardements aveugles effectués par les forces du régime au moyen de barils remplis d'explosifs et les atrocités perpétrées par l'EIIL/Daech. L'UE salue l'adoption par la troisième commission de l'Assemblée générale des Nations unies d'une résolution condamnant les violations des droits de l'homme en Syrie. Elle souligne qu'elle est préoccupée par les cas de disparitions forcées et demande la libération immédiate des victimes. Elle mettra tout en œuvre pour que les auteurs de ces abus et violations aient à rendre compte de leurs crimes, qui sont susceptibles de constituer des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. L'UE invite à nouveau le Conseil de sécurité à saisir la Cour pénale internationale du dossier syrien.
6. L'UE continuera d'adopter et d'appliquer des sanctions ciblant le régime et ses soutiens tant que la répression continuera.
7. L'UE demande instamment au régime de Bachar Al-Assad de mettre pleinement en œuvre la résolution 2118 du Conseil de sécurité des Nations unies et la convention sur les armes chimiques et de prendre les mesures nécessaires pour supprimer complètement et de manière irréversible son programme d'armes chimiques, ce qui comporte notamment la destruction des installations de production restantes et la fourniture de preuves venant étayer les assurances selon lesquelles la Syrie a entièrement abandonné son programme d'armes chimiques. L'UE reste très préoccupée par les lacunes et les contradictions qui émaillent les déclarations du régime de Bachar Al-Assad à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. L'UE condamne l'utilisation par le régime de Bachar Al-Assad de gaz chloré en tant qu'arme chimique et continuera de soutenir les investigations de la mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. L'UE rappelle que, conformément à la Convention sur les armes chimiques, c'est au régime de Bachar Al-Assad qu'il incombe au premier chef de supporter les coûts liés aux activités de vérification et de destruction engendrées par son programme chimique.

8. L'UE invite toutes les parties à respecter le droit international humanitaire en ce qui concerne la protection de l'aide humanitaire et l'accès à celle-ci et à apporter une aide humanitaire à toutes les personnes qui en ont besoin, y compris dans les zones difficiles à atteindre. L'UE condamne la persistance des obstacles à la fourniture de l'aide dont le régime de Bachar Al-Assad est responsable au premier chef. L'UE exhorte toutes les parties, en particulier les autorités syriennes, à mettre en œuvre pleinement et sans délai l'ensemble des dispositions des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014) du Conseil de sécurité des Nations unies. L'UE souscrit pleinement au renouvellement de la résolution 2165 du Conseil de sécurité des Nations unies en vue de favoriser la fourniture d'une réelle assistance par des routes franchissant la frontière et les lignes de conflit et de garantir l'accès aux personnes vulnérables où qu'elles se trouvent.
9. L'UE et ses États membres continuent de jouer un rôle de premier plan dans la fourniture de l'aide humanitaire internationale qui est apportée en réponse à la crise, ayant mobilisé à ce jour 3 milliards d'euros pour apporter des secours et une aide à la reconstruction aux personnes qui en ont le plus besoin en Syrie et dans les pays voisins, y compris aux communautés qui les accueillent. Elle poursuivra ses efforts visant à apporter une aide humanitaire aux personnes touchées par la crise et à renforcer leur résilience par la fourniture d'une aide à la reconstruction et de services de base en Syrie comme dans les pays voisins. L'UE se déclare vivement préoccupée par les financements nettement insuffisants pour répondre aux appels des Nations unies en 2014, ce qui a entraîné une suspension temporaire de l'aide apportée aux réfugiés syriens par le Programme alimentaire mondial. En raison de l'hiver et pour répondre aux appels à venir en 2015, elle engage donc la communauté internationale à renforcer son financement et son aide.
10. Le Conseil se félicite de la création, au niveau de l'Union européenne, d'un fonds régional d'affectation spéciale en réponse à la crise syrienne, qui agira de manière coordonnée et complémentaire avec les entités apportant actuellement assistance, notamment le Fonds pour le redressement de la Syrie (Syrian Recovery Trust Fund).
11. L'UE salue les efforts considérables déployés par le Liban et la Jordanie, ainsi que par la Turquie, pour accueillir des réfugiés syriens. Elle ne ménagera aucun effort pour continuer à les aider à apporter une assistance aux réfugiés et aux communautés vulnérables qui les accueillent et à se conformer aux lois, conventions et principes humanitaires applicables aux réfugiés en ce qui concerne leur protection et leur accès à l'aide humanitaire. Dans ce contexte, elle salue la déclaration de Berlin exprimant la solidarité avec les réfugiés et ceux qui les accueillent faite à l'issue de la conférence sur la situation des réfugiés syriens qui s'est tenue le 28 octobre 2014.
12. L'UE reste pleinement consciente de l'ampleur des défis en matière de sécurité que la crise syrienne pose au Liban et à la Jordanie en particulier. L'UE souligne l'importance du soutien qu'apportent l'UE et ses États membres et réaffirme qu'elle est déterminée à chercher des moyens de renforcer son soutien à ces deux pays afin de les aider à relever ces défis."

Iraq

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la situation en Iraq. La discussion servira de base à l'élaboration d'une stratégie régionale globale de l'UE pour la Syrie et l'Iraq, ainsi que pour la menace que représente l'EIL/Daech.

L'UE a assuré le gouvernement du Premier ministre iraquien, M. Haider Al Abadi de son plein soutien dans les efforts que celui-ci déploie en faveur de politiques inclusives et de la réconciliation nationale. Elle est déterminée à faire face de manière globale à la menace que fait peser le terrorisme et à s'attaquer à la dynamique qui a fait le lit de l'EIL.

Balkans occidentaux

La Haute Représentante et le membre de la Commission chargé de la politique de voisinage, M. Hahn, ont fourni des informations au Conseil sur leur récente visite en Bosnie-Herzégovine. Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil réaffirme son attachement sans équivoque à la perspective européenne de la Bosnie-Herzégovine. Il réaffirme également son attachement sans équivoque à l'intégrité territoriale d'une Bosnie-Herzégovine souveraine et unie.
2. Le Conseil se félicite du pacte pour la croissance et l'emploi, qui ramène l'attention sur des réformes et des questions présentant un intérêt direct pour les citoyens, à la suite des manifestations citoyennes de grande ampleur du début de 2014, qui ont souligné la fragilité de la situation économique et sociale.
3. Le Conseil se félicite de la visite effectuée récemment à Sarajevo par Mme Mogherini, Haute Représentante, et M. Hahn, membre de la Commission, et salue leur détermination à voir relancer le processus de réformes en Bosnie-Herzégovine. Le Conseil a marqué son accord sur une approche renouvelée de l'UE à l'égard de la Bosnie-Herzégovine sur le chemin de son adhésion à l'UE, chemin tout au long duquel l'ensemble des conditions fixées devront être remplies, y compris la mise en œuvre de l'arrêt Sejdić/Finci. Le Conseil demande aux dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine d'inscrire les réformes nécessaires en vue d'une intégration à l'UE dans les travaux de toutes les institutions concernées.
4. Le Conseil invite Mme Mogherini et M. Hahn à poursuivre leur dialogue avec les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine pour obtenir au plus tôt leur engagement écrit irrévocable d'entreprendre des réformes dans le cadre du processus d'adhésion à l'UE. L'objectif global est de garantir le bon fonctionnement et l'efficacité à tous les niveaux de gouvernement et de permettre à la Bosnie-Herzégovine de se préparer à une future adhésion à l'UE. Ce texte comportera également un engagement à élaborer, en concertation avec l'UE, un premier programme de réformes, conformément à l'acquis de l'UE. Ce programme de réformes devrait être élaboré et mis en œuvre en concertation avec la société civile. Il devrait avant tout englober des réformes s'inspirant des critères de Copenhague (réformes économiques et sociales, notamment le "pacte pour la croissance et l'emploi", État de droit, bonne gouvernance) et également certaines questions relatives au bon fonctionnement définies d'un commun accord (dont les mécanismes de coordination de l'UE).

Les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine s'engageront également à réaliser, à un stade ultérieur, des progrès sur d'autres réformes, afin de renforcer le bon fonctionnement et l'efficacité des différents niveaux de pouvoir.

5. Le Conseil invite Mme Mogherini et M. Hahn à rendre compte régulièrement des progrès accomplis vers l'obtention de cet engagement écrit et sur la manière dont cela se traduit dans les travaux de toutes les institutions concernées.
6. Une fois que la présidence de la Bosnie-Herzégovine aura marqué son accord sur cet engagement écrit et qu'il aura été signé par les dirigeants politiques du pays et approuvé par son parlement, le Conseil statuera sur l'entrée en vigueur de l'accord de stabilisation et d'association.
7. Des progrès tangibles dans la mise en œuvre du programme de réformes, notamment le pacte pour la croissance et l'emploi, seront nécessaires pour que l'UE examine une demande d'adhésion. Lorsqu'il demandera à la Commission son avis sur la demande d'adhésion, le Conseil invitera cette institution à accorder une attention particulière à la mise en œuvre de l'arrêt Sejdić/Finci.
8. Le Conseil souligne qu'il est primordial qu'un gouvernement soit rapidement formé et invite les dirigeants du pays à agir à cette fin."

Ukraine

Le Conseil a confirmé son accord de principe sur les propositions de la Haute Représentante concernant des mesures restrictives supplémentaires de l'UE en réponse à l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol. Des discussions techniques sont en cours sur les propositions.

Ébola

Le Conseil a pris note d'un rapport fourni par M. Christos Stylianides, coordinateur de l'UE pour la lutte contre Ébola, sur l'état de la situation de l'épidémie et la réponse de l'UE à celle-ci. L'UE et ses États membres sont collectivement le premier donateur pour contribuer à enrayer l'épidémie d'Ébola: ils ont engagé plus de 1,1 milliard d'euros.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

République centrafricaine

Le Conseil a adopté les conclusions ci-après sur la République centrafricaine:

- "1. L'Union européenne (UE) continue à suivre attentivement la situation en République centrafricaine (RCA) qui reste fragile malgré une relative amélioration de la situation sécuritaire perçue ces dernières semaines à Bangui. L'UE appelle au respect de l'intégrité territoriale du pays et rappelle son attachement à la cohabitation pacifique entre les différentes communautés et religions.
2. En vue d'engager le pays sur une voie de sortie de crise durable, le processus politique en RCA doit continuer à avancer. L'UE réitère son plein soutien aux autorités de transition et les encourage à continuer à s'investir, dans la plus grande cohésion, pour mettre en œuvre les réformes nécessaires. Elle salue la montée en puissance de la MINUSCA pour appuyer le processus politique et appelle à son déploiement complet dans les plus brefs délais. L'UE rappelle que le soutien de l'ensemble de la communauté internationale est primordial pour aider les autorités de transition à renforcer leurs capacités et pour maintenir une dynamique de changement.
3. Le Forum de Bangui sur le Dialogue Politique et la Réconciliation Nationale qui constitue une étape importante de la transition, doit être large, inclusif et conduit par des acteurs locaux afin d'être durable et apporter une vraie valeur ajoutée. Il doit permettre aux acteurs centrafricains d'aboutir eux-mêmes à des solutions durables aux défis interdépendants de sécurité, de gouvernance et de développement auxquels le pays est confronté. Dans ce contexte, l'UE prend note de la déclaration de la plate-forme religieuse relative au Forum de Bangui et reconnaît l'importance des consultations locales et du dialogue intercommunautaire pour poser les jalons d'une véritable réconciliation nationale. Elle invite les autorités de transition à poursuivre activement ce processus, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, et rappelle la nécessité absolue d'un engagement de bonne foi de tous les acteurs concernés.

4. Une stratégie claire sur la façon de traiter les groupes armés est nécessaire. Comme la crise actuelle est largement alimentée par l'impunité persistante, les auteurs des violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire doivent être tenus responsables. L'UE invite les autorités de transition à poursuivre leurs efforts en matière de lutte contre l'impunité en contribuant activement au rétablissement de la chaîne pénale, avec le soutien de la communauté internationale, et notamment de l'UE et les Nations unies, en accélérant l'adoption de la législation pour la Cour criminelle spéciale, et en continuant à coopérer avec la Cour pénale internationale dans le cadre de l'enquête en cours.
5. La tenue d'élections les plus inclusives possibles est également une étape cruciale. Il n'en est que plus important que le scrutin soit bien préparé. A cet égard, l'UE appuie l'extension de la période de transition jusqu'en août 2015. Comme souligné par le Groupe International de Contact à Bangui le 11 novembre, elle salue l'adoption d'un calendrier électoral et appelle à l'accélération des préparatifs. L'UE réitère sa disponibilité à soutenir le processus électoral, y compris à travers le déploiement d'une mission d'observation électorale. Elle appelle tous les partenaires internationaux à contribuer, y compris financièrement, à la préparation des élections en RCA.
6. L'UE salue les efforts mis en œuvre dans le domaine de la stabilisation, en particulier les contributions de la MINUSCA, de la force française Sangaris et de l'opération EUFOR RCA, mais aussi ceux des autorités de transition. La prolongation de l'opération militaire de transition EUFOR RCA, demandée par l'ensemble des acteurs présents sur le terrain constitue une preuve supplémentaire de l'utilité et de l'efficacité de l'opération européenne. L'UE soutient pleinement l'action de la MINUSCA qui est le principal garant de la sécurité dans le pays. En vue d'une stabilisation du pays à long terme, les réflexions sur un programme de désarmement, démobilisation et réintégration et la réforme du secteur de sécurité doivent se poursuivre dans le cadre du processus politique en cours. Dans ce contexte, l'UE souligne l'importance d'une coordination étroite des efforts internationaux et de la poursuite de la médiation internationale, menée sous l'égide du Congo-Brazzaville et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), de l'Union africaine et des Nations unies, en associant pleinement les autorités de transition.

7. Afin de contribuer à la réforme des Forces Armées Centrafricaines (FACA), dans le cadre de l'approche globale de l'UE en RCA, le Conseil approuve un Concept de gestion de crise en vue d'une mission militaire PSDC de conseil, d'une durée d'une année, basée à Bangui. Cette mission PSDC contribuera à fournir au gouvernement centrafricain des conseils d'experts dans la perspective de la réforme des FACA en une force armée républicaine, professionnelle et multi-ethnique. Sur la base d'une approche graduelle sous responsabilité du Comité politique et de sécurité, des entraînements non-opérationnels spécifiques et limités, au profit de l'armée centrafricaine, pourraient aussi être dispensés par cette mission. Le Conseil invite le SEAE à poursuivre les travaux de planification opérationnelle, selon des procédures accélérées, en vue de permettre le déploiement de la mission, soumis à une décision du Conseil, avant la fin du mandat d'EUFOR RCA. Il souligne enfin l'importance d'une coordination étroite avec les partenaires, notamment les autorités centrafricaines et l'ONU, afin d'assurer une bonne coopération et complémentarité des efforts en cours en vue de restaurer la stabilité de la RCA.
8. L'UE réitère ses inquiétudes relatives à la situation humanitaire en RCA et son lourd impact sur les pays voisins. Les capacités de mouvement des acteurs humanitaires et l'accès à la population à l'intérieur du pays restent limités à cause des activités de multiples groupes armés présents sur le territoire, ce qui complique considérablement l'acheminement de l'aide et entrave l'accès aux populations les plus vulnérables. L'UE condamne fermement les attaques contre les travailleurs et les convois humanitaires. La mobilisation des moyens de réponse à la crise humanitaire, y compris dans les pays voisins où de nombreux Centrafricains ont trouvé refuge, reste une priorité. La communauté internationale doit rester engagée au côté de la RCA.
9. Dans le domaine du développement, la priorité va à la reconstruction de l'Etat centrafricain, notamment pour lui permettre d'exercer ses prérogatives sur l'ensemble du territoire et d'apporter aux populations les services sociaux de base. Ce processus doit aller de pair avec le déploiement progressif en cours des forces internationales sur l'ensemble du territoire centrafricain. Le fonds fiduciaire européen "Békou" en faveur de la RCA a commencé à mettre en œuvre les premiers projets et d'autres vont suivre prochainement. Le Conseil rappelle que le fonds Békou est ouvert aux contributions de tous, y compris des tiers. Il se réjouit par ailleurs de l'engagement des autorités à poursuivre les réformes pour rétablir progressivement l'équilibre des finances, notamment à travers la mise en œuvre des recommandations faites lors de la mission du Fonds Monétaire International (FMI) en RCA."

Dans le même temps, le Conseil a adopté le concept de gestion de crise pour une éventuelle mission militaire PSDC de l'UE en République centrafricaine.

Initiative relative aux investissements dans le sud de la Méditerranée

Le Conseil a adopté les conclusions ci-après sur une initiative relative aux investissements dans le sud de la Méditerranée (AMICI):

- "1. Dans le contexte de l'évolution qu'a connue, ces dernières années, la situation régionale dans le voisinage méridional de l'UE ainsi que de la nécessité des réformes sur le plan politique et économique et du respect de l'État de droit, le Conseil souligne qu'il est nécessaire de renforcer la coordination dans le cadre des programmes liés aux investissements et d'apporter un soutien accru au dialogue politique et à la coopération régionale en vue de favoriser une croissance économique inclusive, de développer le secteur privé et de créer des emplois.
2. À cet égard, le Conseil se félicite qu'ait été mené à bien l'exercice consistant à établir un inventaire/un bilan des projets et des opérations en cours dans la région ainsi que des mécanismes de coordination existants qui font appel aux ressources gérées par la Commission européenne ainsi qu'à celles des États membres de l'UE et des institutions financières européennes. Le Conseil approuve les principales conclusions et propositions résultant dudit exercice.
3. Le Conseil invite le haut représentant/vice-président et la Commission européenne, dans le cadre des leurs compétences respectives, à mener l'initiative relative à la coordination des investissements dans le sud de la Méditerranée (AMICI). Cette initiative sera pleinement conforme aux principes de la Politique européenne de voisinage et ne fera pas double emploi avec d'autres actions mais s'inscrira dans le cadre institutionnel existant. Elle prendra également en compte des initiatives telles que le partenariat de Deauville. . Elle a pour but d'optimiser le dialogue politique entre les parties prenantes et les donateurs concernés afin de soutenir les pays partenaires du Sud de façon plus efficace et de prévoir dans la région des investissements plus ciblés et dotés d'un impact socio-économique plus important conformément aux priorités européennes et à celles des partenaires.
4. Une coordination sera établie sur une base régulière au niveau des pays concernés, si possible, dans le cadre de la programmation conjointe, qui sera poursuivie, pendant la phase de mise en œuvre, par des réunions des conseillers locaux de l'UE en matière de développement, et, au niveau des États membres de l'UE, par l'intermédiaire du comité de l'instrument européen de voisinage (IEV) et dans le cadre du fonds d'investissement en faveur de la politique de voisinage. Il s'agira également d'instaurer un dialogue au niveau régional et international associant la Commission européenne, le SEAE, les États membres, les institutions financières européennes, le secrétariat de l'Union pour la Méditerranée (UPM), les pays partenaires, les institutions financières internationales et les autres donateurs, le cas échéant. Le Conseil note que l'UPM et son secrétariat peuvent jouer un rôle important à cet égard, notamment en facilitant le dialogue au niveau sectoriel.

Il est prévu que la première réunion plénière ait lieu au premier semestre 2015.

5. Le Conseil invite le haut représentant/vice-président et la Commission européenne à faire le point, chaque année, dans le cadre du rapport de mise en œuvre de l'IEV, sur les progrès accomplis au titre de l'initiative AMICI et sur son fonctionnement."

Soudan du Sud

Le Conseil a adopté les conclusions ci-après sur le Soudan du Sud:

- "1. Cela fait aujourd'hui un an qu'a éclaté le conflit destructeur au Soudan du Sud. L'Union européenne (UE) est consternée que tous les efforts déployés n'aient pas permis de régler la situation à ce jour. Elle engage les parties à mettre immédiatement un terme au conflit et à parvenir rapidement à un règlement politique.
2. La guerre civile a fait des dizaines de milliers de morts et a entraîné le déplacement de deux millions de personnes, ce qui a également eu des effets préjudiciables dans les pays voisins et a donné lieu à d'effroyables violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Au moins 2,5 millions de personnes devront faire face à de graves pénuries alimentaires au cours des prochains mois, ce qui fait de cette situation d'origine humaine l'une des crises humanitaires les plus graves au monde. L'UE est particulièrement préoccupée par les restrictions d'accès qui continuent d'être imposées à l'aide humanitaire internationale.
3. L'UE est vivement préoccupée par les informations faisant état, à ce jour encore, de violations des droits de l'homme et d'abus en la matière, y compris les violences sexuelles à l'égard des femmes. Elle insiste sur la nécessité de mettre fin à l'impunité au Soudan du Sud et de traduire en justice les responsables de ces actes, et elle attend avec intérêt la publication du rapport de la commission d'enquête de l'Union africaine.
4. L'UE soutient pleinement l'exécution du mandat de la mission des Nations Unies en République du Soudan du Sud (MINUSS), qui consiste à protéger les civils dans toutes les régions du Soudan du Sud en veillant à l'intérêt de toutes les communautés, y compris en accueillant plus de 100 000 civils dans ses propres bases.
5. L'UE a accordé un soutien sans réserve aux efforts déployés par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour encourager des pourparlers de paix globaux et ouverts à toutes les parties, y compris en finançant le mécanisme de vérification et de suivi du cessez-le-feu, mais le gouvernement et l'opposition n'ont pas participé à ce processus de bonne foi. Les deux parties ont compromis le processus en ne respectant pas leurs engagements et en excluant d'autres parties des négociations, tout en violant régulièrement l'accord de cessation des hostilités et en poursuivant les hostilités sur le terrain. Il est primordial que les parties honorent leurs engagements et renoncent à toute offensive qu'ils auraient prévue.

6. Compte tenu de cette absence alarmante de progrès, l'UE accueille avec satisfaction les déclarations faites lors du dernier sommet de l'IGAD et par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, selon lesquelles des mesures restrictives seront appliquées à toute partie responsable de violations de l'accord de cessation des hostilités ou faisant obstacle aux négociations politiques. L'UE préconise une adoption rapide de ces mesures, en coordination avec le Conseil de sécurité des Nations unies. L'UE a imposé un embargo sur les armes et invite tous les grands partenaires internationaux à envisager de faire de même, et elle demande que des mesures soient prises pour veiller à ce que les richesses du pays soient utilisées au profit de la population du Soudan du Sud plutôt que pour constituer des stocks d'armes de guerre. L'UE est prête à envisager de nouvelles mesures restrictives ciblées à l'encontre des personnes qui entravent le processus de paix au Soudan du Sud.

La communauté internationale tout entière, y compris les partenaires régionaux, doit agir avec davantage de fermeté pour contraindre toutes les parties au conflit à emprunter la voie de négociations pacifiques en vue de parvenir à un règlement durable de leurs divergences politiques dans l'intérêt, avant tout, de la population du Soudan du Sud."

Stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive

Le Conseil a prolongé la période de mise en œuvre de l'appui que l'UE apporte à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et à la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité des Nations unies. Les fonds de l'UE ont été initialement octroyés en décembre 2013 et seront disponibles jusqu'au 30 septembre 2015.

Stratégie contre la prolifération des armes légères dans la région du Sahel

Le Conseil a alloué 3,5 millions d'euros pour soutenir les États de la région du Sahel qui mènent des activités de sécurité physique et de gestion des stocks visant à réduire le risque de commerce d'armes légères et de petit calibre.

Stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive

Le Conseil a alloué 990 000 euros aux activités visant à soutenir le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques. Les fonds seront utilisés à des fins d'information et de communication, de renforcement de la lutte contre la prolifération des missiles balistiques et d'activités de sensibilisation en vue de l'universalisation du Code de conduite de La Haye.

Relations UE-Ukraine

Le Conseil a approuvé la position de l'UE sur le règlement intérieur du Conseil d'association avec l'Ukraine, du Comité d'association et des sous-comités, sur la création de deux sous-comités et sur la délégation de certains pouvoirs par le Conseil d'association au Comité d'association dans sa configuration "Commerce".

Relations avec la Serbie

Le Conseil a adopté la position de l'UE en vue du Conseil de stabilisation et d'association avec ce pays qui se tiendra le 17 décembre à Bruxelles.

Relations avec le Maroc

Le Conseil a adopté la position de l'UE en vue de la douzième réunion du Conseil d'association UE-Maroc, qui se tiendra le 16 décembre à Bruxelles.

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

Président du comité militaire de l'UE

Le Conseil a nommé aujourd'hui le général Mikhail Kostarakos prochain président du Comité militaire de l'UE à compter du 6 novembre 2015. Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

Modification de l'article concernant les armes légères et de petit calibre dans les accords

Le Conseil a adopté les conclusions ci-après relatives à la modification de l'article concernant les armes légères et de petit calibre dans des accords entre l'UE et les pays tiers:

"Le Conseil:

1. rappelle ses conclusions de 2008 relatives à l'insertion d'un article concernant les ALPC dans des accords entre l'UE et les pays tiers, qui figure depuis lors dans de nombreux accords;

2. considère que, du fait de l'adoption du traité sur le commerce des armes (TCA) et de sa prochaine entrée en vigueur, en décembre 2014, il y a lieu de compléter le texte standard de référence de l'article concernant les ALPC par des dispositions relatives à la réglementation du commerce licite d'armes;
3. considère que les dispositions relatives à la réglementation du commerce des armes devraient contenir, outre une partie générique, une partie faisant spécifiquement référence au TCA, à insérer dans des accords avec les pays tiers qui ont ratifié le TCA, qui y ont adhéré ou qui ont manifesté l'intention de le faire;
4. considère que la clause révisée sera plus complète dans la mesure où elle couvrira les aspects relatifs au commerce tant licite qu'illicite;
5. considère que le texte ci-après servira de référence lors des prochaines négociations:

ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE ET AUTRES ARMES

CONVENTIONNELLES

- I. Les parties considèrent que la fabrication, le transfert et la circulation illicites des armes légères et de petit calibre, y compris de leurs munitions, ainsi que l'accumulation excessive, la gestion déficiente, les stocks insuffisamment sécurisés et la dissémination incontrôlée de ces armes, continuent de faire peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales.
- II. Les parties conviennent d'observer et d'exécuter intégralement leurs obligations en matière de lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, y compris de leurs munitions, conformément aux accords internationaux existants et aux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi que les engagements auxquels elles ont souscrit dans le cadre d'autres instruments internationaux applicables en la matière, tels que le programme d'action des Nations unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des ALPC sous tous ses aspects.
- III. Les parties sont conscientes de l'importance de disposer de régimes nationaux de contrôle du transfert d'armes conventionnelles conformes aux normes internationales en vigueur. Elles sont conscientes du fait qu'il importe de mettre ces contrôles en œuvre de manière responsable en vue de contribuer à la paix, à la sécurité et la stabilité au niveau international et régional, à la réduction de la souffrance humaine ainsi qu'à la prévention du détournement d'armes conventionnelles.

La partie III bis suivante doit être insérée lors de négociations avec un pays tiers qui a ratifié le TCA, qui y a adhéré ou qui a manifesté son intention de le faire: Dans ce contexte, les parties s'engagent à mettre pleinement en œuvre le traité sur le commerce des armes et à coopérer dans le cadre dudit traité, notamment pour encourager son universalisation et sa pleine mise en œuvre par l'ensemble des États membres de l'ONU.

- IV. Les parties s'engagent par conséquent à coopérer et à assurer une coordination, une complémentarité et une synergie dans les efforts qu'elles déploient pour réglementer ou améliorer la réglementation du commerce d'armes conventionnelles et pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite d'armes. Elles conviennent de mettre en place un dialogue politique régulier qui accompagnera et renforcera cet engagement."

EUCAP SAHEL Mali

Le Conseil a approuvé le plan opérationnel relatif à la mission EUCAP SAHEL Mali dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune. La mission EUCAP SAHEL Mali a été établie en tant que mission civile en vue de fournir des conseils stratégiques et des formations aux forces de sécurité intérieure au Mali, en coordination avec les partenaires internationaux.
